

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 2 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 1
Mme Isabelle Moisan	Conseillère siège # 2
Mme Christina Beaumont	Conseillère siège # 3
M. Yvan Paquet	Conseiller siège # 4
Mme Edith Cooke	Conseiller siège # 5
Mme Isabelle Quirion	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Cédric Champagne.

Sont également présents :

M. Ibrahim Nguirane, directeur général et greffier-trésorier
Mme Manon Vandal, adjointe à la direction générale et au greffe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire M. Cédric Champagne qui souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et mentionne que la séance sera enregistrée.

23-02-02-26

1.1 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remis à chaque membre du Conseil municipal;

SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2026

2. SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

2.1 Approbation - Programmation TECQ 2024-2028

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION

4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques

4.2 Autorisation de paiement – ADN Communication – Projet alertes municipales

4.3 Autorisation de paiement – Construction & Pavage Portneuf inc. – Travaux supplémentaires – Réfection route Bédard et chemin Frenette, ponceaux rue Lesage et rang St-Antoine

4.4 Autorisation de paiement – STAT Gestion Municipale

4.5 Autorisation de paiement – Services Rioux Gestion municipale – Guide disciplinaire et d'interventions administratives

- 4.6 Renouvellement service forfaitaire de consultations juridiques année 2026 – Morency, Société d’avocats s.e.n.c.r.l.
- 4.7 Correction de la résolution # 193-03-09-24 – Échelle salariale des professeurs de ballet-jazz – Saison 2024-2025
- 4.8 Résolution - Échelle salariale des professeurs de ballet-jazz – Saison 2025-2026
- 4.9 Avis de motion du Règlement # 503-26 édictant le Code d’éthique et de déontologie des élus municipaux
- 4.10 Plan et devis pour remplacement d’un ponceau - Chemin du Lac du Pont-de-Pierre
- 4.11 Demande d’adhésion - Association des personnes handicapées de Portneuf (APHP)
- 4.12 Autorisation de déposer un projet dans le cadre de la demande de contribution financière soutenant la mission de la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 4.13 Adoption du guide disciplinaire et d’interventions administratives
- 4.14 Nomination d’un substitut au Comité de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf - RECOLO

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Rapport écrit de l’inspecteur en urbanisme et en environnement

6. VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Rapport écrit du responsable des travaux publics
- 6.2 Autorisation de paiement – Rochette Excavation – Réparation bris d’aqueduc route 367 (rue Principale)

7. LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Rapport écrit de l’agent de développement économique, touristique, responsable du service des loisirs et de la culture
- 7.2 Aide financière du programme *Soutien à l’action bénévole* – Sentiers de ski de fond
- 7.3 Autorisation de déposer un projet au *Fonds pour le jeu libre*
- 7.4 Autorisation de paiement Tidd Tech – Équipements ski de fond
- 7.5 Reconnaissance des journées de la persévérance scolaire 2026

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Rapport du service d’incendie de la Ville de Saint-Raymond – Décembre 2025

9. RAPPORTS DES COMITÉS

- 9.1 Comité des travaux publics – Réhabilitation des réservoirs d’eau potable
- 9.2 Comité de la famille, des sports et du développement communautaire – Partenariat Municipalité et CRÉSLP

10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 10.1 Salon Contact Emploi Portneuf 2026

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. VARIA

- 12.1 Numéro d’urgence de la Municipalité

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-02-02-26

- 1.2 **Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2026**

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance a été remis à chaque membre du Conseil municipal, le greffier est dispensé d’en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Moisan,

APPUYÉE PAR Mme Christina Beaumont,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'ADOPTER le procès-verbal du 12 janvier 2026 tel que présenté.

2. SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

2.1 Approbation – Programmation TECQ 2024-2028

M. Cédric Champagne informe l'assemblée que la Municipalité a reçu la confirmation de l'approbation de la programmation TECQ.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des échanges ont lieu sur divers sujets d'intérêt pour les citoyens et citoyennes, notamment :

- Le partenariat entre la Municipalité et le CRÉSPL;
- La présence policière lors de séance du 12 janvier 2026;
- La portion du budget municipal accordé aux services des loisirs;
- Le projet de fusion avec Saint-Raymond;
- La rediffusion du bulletin municipal;
- Le projet de centre multifonctionnel;
- Le personnel administratif de la Municipalité;
- Le bris de pompe au puits.

4. ADMINISTRATION

25-02-02-26

4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer et des chèques;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Édith Cooke,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'ACCEPTER la présentation des comptes payés au montant 353 271,38 \$, de payer les comptes à payer au montant de 174 427,72 \$, et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

ADOPTÉE.

26-02-02-26

4.2 Autorisation de paiement - ADN communication – Projet alertes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer la communication avec ses citoyens et citoyennes, notamment en matière d'alertes municipales, d'avis publics et d'informations urgentes;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée par ADN Communication permet la diffusion rapide et multicanal d'alertes municipales, contribuant ainsi à la sécurité et à l'information de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de service d'ADN Communication pour la mise en place du système d'alertes municipales;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** la mise en place du système d'alertes municipales fourni par ADN Communication;
- **D'AUTORISER** le paiement de la somme de 1 695 \$ plus taxes pour la configuration initiale du service;
- **DE PAYER** les frais d'opération mensuels et les frais d'archivage, conformément à la facturation transmise par ADN Communication;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document requis pour la mise en œuvre du service;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02-13000-341.

ADOPTÉE.

27-02-02-26

4.3 Autorisation de paiement – Construction & Pavage Portneuf Inc. – Travaux supplémentaires – Réfection route Bédard et chemin Frenette, ponceaux rue Lesage et rang St-Antoine

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été requis pour l'empierrement et la reconstruction de six (6) entrées ainsi que le reprofilage d'un fossé sur le chemin Frenette et la route Bédard;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés par Construction & Pavage Portneuf Inc.;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR M. Yvan Paquet,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture de Construction & Pavage Portneuf Inc. pour un montant de 3 203,84 \$, taxes incluses;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 03-31000-001.

ADOPTÉE.

28-02-02-26

4.4 Autorisation de paiement – STAT Gestion Municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre son accompagnement professionnel avec STAT Gestion municipale pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a exprimé le besoin de bénéficier d'un soutien continu pour divers dossiers administratifs, réglementaires et organisationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder, en 2026, à la conception et à la rédaction de règlements relatifs à la création de réserves financières pour les services d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour l'année 2026 de STAT Gestion Municipale pour le renouvellement d'une banque d'heures de consultation ainsi qu'un mandat de conception de règlements de modes de financement et de taxation en prévision du budget 2027 et du programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue respecte les dispositions légales et contractuelles applicables;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR Mme Christina Beaumont,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** le paiement d'une banque de cinquante (50) heures pour un montant de 4 750 \$ plus taxes;
- **D'AUTORISER** le paiement du mandat forfaitaire pour la rédaction de règlements au montant de 950,00 \$ plus taxes;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02-13000-419;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à l'exécution du présent mandat.

ADOPTÉE.

29-02-02-26

4.5 Autorisation de paiement – Services Rioux Gestion municipale – Guide disciplinaire et d'interventions administratives

CONSIDÉRANT QUE la direction générale souhaite se doter d'un *Guide disciplinaire et d'interventions administratives* afin d'encadrer ses pratiques de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE Services Rioux Gestion municipale possède l'expertise nécessaire pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facture de Services Rioux Gestion municipale pour la rédaction de ce Guide;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Édith Cooke,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture de Services Rioux Gestion municipale pour un montant de 977,29 \$, taxes incluses;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02-13000-419;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à l'exécution du présent mandat.

ADOPTÉE.

30-02-02-26

4.6 Renouvellement service forfaitaire de consultations juridiques année 2026 – Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre les services de consultations juridiques en droit municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services du cabinet d'avocats Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour le renouvellement d'un service forfaitaire de consultations juridiques pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont conformes aux besoins et aux mandats confiés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue respecte les dispositions légales et contractuelles applicables;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR M. Yvan Paquet,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de service forfaitaire de consultations juridiques pour un montant annuel de 650,00 \$ plus taxes;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à l'exécution du présent mandat.

ADOPTÉE.

31-02-02-26

4.7 Correction de la résolution # 193-03-09-24 – Échelle salariale des professeurs de ballet-jazz – Saison 2024-2025

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans les années d'expérience des professeurs de ballets-jazz;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit apporter les modifications nécessaires;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉ PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** la résolution #193-03-09-24 : Échelle salariale des professeurs de ballet-jazz tel que modifié et selon les conditions de travail de la Municipalité en vigueur;

1 ^{ère} année	Salaires minimum + 2 \$	17.75 \$
2 ^e année	1 ^{ère} année + 1 \$	18.75 \$
3 ^e année	2 ^e année + 1 \$	19.75 \$
4 ^e année	3 ^e année + 1 \$	20.75 \$
5 ^e année	4 ^e année + 1 \$	21.75 \$
6 ^e année	5 ^e année + 1 \$	22.75 \$
7 ^e année	6 ^e année + 1 \$	23.75 \$
8 ^e année	7 ^e année + 1 \$	24.75 \$
9 ^e année	8 ^e année + 1 \$	25.75 \$
10 ^e année	9 ^e année + 1 \$	26.75 \$

Professeur 1	5 ^e année	21.75 \$
Professeur 2	5 ^e année	21.75 \$
Professeur 3	1 ^{ère} année	17.75 \$

- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-70291-419.

ADOPTÉE.

32-02-02-26

4.8 Résolution - Échelle salariale des professeurs de ballet-jazz – Saison 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit ajuster l'échelle salariale des professeurs de ballet-jazz pour la saison 2025-2026;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉ PAR Mme Édith Cooke,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'APPROUVER** l'échelle salariale des professeurs de ballet-jazz comme suit et selon les conditions de travail de la Municipalité en vigueur; :

1 ^{ère} année	Salaires minimum + 2 \$	18,10 \$
2 ^e année	1 ^{ère} année + 1 \$	19,10 \$
3 ^e année	2 ^e année + 1 \$	20,10 \$
4 ^e année	3 ^e année + 1 \$	21,10 \$

5 ^e année	4 ^e année + 1 \$	22,10 \$
6 ^e année	5 ^e année + 1 \$	23,10 \$
7 ^e année	6 ^e année + 1 \$	24,10 \$
8 ^e année	7 ^e année + 1 \$	25,10 \$
9 ^e année	8 ^e année + 1 \$	26,10 \$
10 ^e année	9 ^e année + 1 \$	27,10 \$

Professeur 1	6 ^e année	23,10 \$
Professeur 2	6 ^e année	23,10 \$
Professeur 3	2 ^e année	19,10 \$

- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-70291-419.

ADOPTÉE.

33-02-02-26

4.9 **Avis de motion du Règlement # 503-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Le projet de Règlement # 503-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est présenté et déposé en conformité avec la loi.

Un avis de motion est donné par Mme Isabelle Quirion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil.

34-02-02-26

4.10 **Plan et devis pour remplacement d'un ponceau - Chemin du Lac du Pont-de-Pierre**

CONSIDÉRANT QU'il y a un bris du chemin du lac du Pont-de-Pierre à la suite d'une crue d'un de ses tributaires survenue à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la reconstruction d'un ponceau situé sur le Chemin du Lac du Pont-de-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a confirmé sa contribution financière à la réalisation des travaux de remplacement du ponceau et conformément à ses attentes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité et la qualité des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service professionnel reçue de la firme CIMA+ pour la réalisation du volet conception du projet respecte les exigences techniques et financières établies par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Règlement numéro 474-21 sur la gestion contractuelle de la Municipalité encadre l'octroi de contrats et permet à la Municipalité de procéder à l'octroi du contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est conforme aux dispositions du Règlement 474-21 de la Municipalité et aux lois applicables;

SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté,

APPUYÉ PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'APPROUVER** le prix soumis dans le document intitulé « Plans et devis pour remplacement d'un ponceau – Offre de service professionnel » de la firme CIMA+;
- **DE CONFIRMER** que les coûts des plans et devis proposés par la firme CIMA+ pour un montant total de 15 000 \$ plus taxes dans sa soumission datée du 29 janvier 2026 seront entièrement assumés par le ministère de la Sécurité publique (MSP);

- **DE CONFIRMER** que la réalisation du projet est conditionnelle à l’approbation du règlement d’emprunt par le MAMH;
- **D’AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier a signé tout document relatif à cette soumission et à entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP) et des professionnels concernés;
- **QUE** la présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 03-31000-001.

ADOPTÉE.

35-02-02-26

4.11 Demande d’adhésion – Association des personnes handicapées de Portneuf (APHP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d’adhésion de l’Association des personnes handicapées de Portneuf (APHP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris acte de ladite demande et désire joindre l’Association des personnes handicapées de Portneuf (APHP) afin d’appuyer cette dernière dans la poursuite de ses projets pour l’année 2026;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,
APPUYÉ PAR M. Yvan Paquet,

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D’APPROUVER** l’adhésion de la Municipalité à titre de membre municipal;
- **DE PAYER** la cotisation pour l’année 2026 au montant de 50,00 \$;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02-19000-970.

ADOPTÉE.

36-02-02-26

4.12 Autorisation de déposer un projet dans le cadre de la demande de contribution financière soutenant la mission de la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ) offre une contribution financière visant à soutenir des initiatives favorisant la sécurité routière et la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à sensibiliser les automobilistes à l’importance de la sécurité routière, notamment par des actions de prévention, de communication et de promotion de comportements responsables sur le réseau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer le projet intitulé « Saint-Léonard-de-Portneuf – Roule autrement » dans le cadre de cet appel de projet;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion;
APPUYÉ PAR Mme Christina Beaumont,

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D’AUTORISER** le dépôt du projet intitulé « Saint-Léonard-de-Portneuf – Roule autrement » dans le cadre de la demande de contribution financière soutenant la mission de la SAAQ;

- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à déposer officiellement la demande au nom de la Municipalité et à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE.

37-02-02-26

4.13 Adoption du guide disciplinaire et d'interventions administratives

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la responsabilité d'offrir à la population des services de qualité dans un environnement de travail sain, respectueux et conforme aux valeurs qui guident son action;

CONSIDÉRANT QUE le *Guide disciplinaire et d'interventions administratives* s'inscrit dans un objectif d'équité, de transparence et de cohérence dans la gestion des relations de travail au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le *Guide disciplinaire d'interventions administratives* est complémentaire au *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, adopté par le *Règlement # 404-12* et modifié par le *Règlement # 455-18*, sans pour effet de s'y substituer mais d'en soutenir l'application en matière disciplinaire;

SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté,

APPUYÉ PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** le *Guide disciplinaire et d'interventions administratives* tel que présenté.

ADOPTÉE.

38-02-02-26

4.14 Nomination d'un substitut au Comité de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf - RECOLO

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Cédric Champagne a été nommé représentant de la Municipalité au Comité de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf -RECOLO;

CONSIDÉRANT QU'il est permis de nommer un substitut pour représenter la Municipalité en cas d'absence de son représentant;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉ PAR Mme Édith Cooke,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** Mme Isabelle Moisan soit nommée substitut pour représenter la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf au Comité de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf - RECOLO ;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à RECOLO;

ADOPTÉE.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 Rapport écrit de l'inspecteur en urbanisme et en environnement

Mme Isabelle Quirion procède à la lecture du rapport et présente les faits saillants.

6. VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Rapport écrit du responsable des travaux publics

M. Yvan Paquet procède à la lecture du rapport et présente les faits saillants

39-02-02-26

6.2 Autorisation de paiement – Rochette Excavation – Réparation bris d'aqueduc route 367 (rue Principale)

CONSIDÉRANT QUE le 19 janvier 2026, un bris d'aqueduc est survenu sur la route 367 (rue Principale) nécessitant une intervention d'urgence afin d'assurer la sécurité publique et le maintien des services essentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retenu les services de Rochette Excavation pour réaliser les travaux nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux attentes de la Municipalité et dans le respect des procédures d'urgence prévues aux politiques d'achats et de gestion contractuelle de la Municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté,

APPUYÉE PAR Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture à Rochette Excavation pour les travaux de réparation du bris d'aqueduc du 19 janvier 2026 au montant de 20 844,68 \$, taxes incluses;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02-41300-521;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à l'exécution du présent mandat.

ADOPTÉE.

7. LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Rapport écrit de l'agent de développement économique, touristique, responsable du service des loisirs et de la culture

Mme Edith Cooke procède à la lecture du rapport et présente les faits saillants.

40-02-02-26

7.2 Aide financière du programme Soutien à l'action bénévole – Sentiers de ski de fond

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière de 500 \$ dans le cadre du programme *Soutien à l'action bénévole*;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution, octroyée par M. Vincent Caron, député de Portneuf, vise à soutenir l'entretien et le maintien des sentiers de ski de fond municipaux;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Édith Cooke,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ACCUSER** réception de l'aide financière octroyée dans le cadre du programme *Soutien à l'action bénévole* pour l'entretien des sentiers de ski de fond de Saint-Léonard-de-Portneuf;
- **DE REMERCIER** officiellement M. Vincent Caron pour son appui constant aux initiatives locales et pour sa contribution directe au maintien et à la qualité de nos sentiers de ski de fond;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Vincent Caron à titre de reconnaissance officielle de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;
- **D'AFFECTER** l'aide financière reçue exclusivement à l'entretien, au maintien et à l'amélioration des sentiers de ski de fond.

ADOPTÉE.

41-02-02-26

7.3 **Autorisation de déposer un projet au Fonds pour le jeu libre**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf souhaite soutenir le développement d'espaces favorisant le jeu libre sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds pour le jeu libre* permet de financer des initiatives visant l'aménagement d'environnements ludiques accessibles, sécuritaires et innovants;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à offrir aux jeunes de la communauté des espaces favorisant leur épanouissement, leur développement et leur bien-être par le jeu libre;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Moisan,

APPUYÉE PAR Christina Beaumont,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** le dépôt d'un projet de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf auprès du *Fonds pour le jeu libre*;
- **D'AUTORISER** l'agent de développement économique, touristique et responsable du service des loisirs et de la culture à déposer le projet pour et au nom de la Municipalité, ainsi qu'à soumettre tout document requis dans ce cadre.

ADOPTÉE.

42-02-02-26

7.4 **Autorisation de paiement Tidd Tech – Équipement de ski de fond**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à l'acquisition d'équipements destinés à l'entretien des pistes de ski de fond auprès de l'entreprise Tidd Tech;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont nécessaires pour assurer la qualité, la sécurité et le maintien des sentiers de ski de fond sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la facture soumise par Tidd Tech a été vérifiée et jugée conforme;

SUR LA PROPOSITION DE M. Yvan Paquet,

APPUYÉE PAR Mme Édith Cooke,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture à Tidd Tech pour l'acquisition de l'équipement de ski de fond;

- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02-70130-649.

ADOPTÉE.

20 h 05 M. Cédric Champagne cède la parole à Mme Christina Beaumont pour la lecture du projet de résolution # 43-02-02-26.

43-02-02-26

7.5 Reconnaissance des journées de la persévérance scolaire 2026

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de la Municipalité placent la lutte au décrochage scolaire au cœur de ses priorités de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de la Municipalité tiennent à valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de notre Municipalité, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire est estimé à 29 050 \$ par an par décrocheur, représentant près de 14 milliards \$ par année pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude régionale les bénéfices de la persévérance scolaire, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de la MRC de Portneuf sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 17,1 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

CONSIDÉRANT QUE pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de la MRC de Portneuf, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE du 16 au 20 février 2026, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire sera tenue sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Édith Cooke,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE PROCLAMER** les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la Municipalité;
- **D'APPUYER** le Chantier Réussite éducative de Portneuf ensemble et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de Portneuf une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- **D'ENCOURAGER ET FÉLICITER** publiquement les jeunes citoyens de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pour leur persévérance scolaire;
- **DE PORTER** fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- **DE PARTICIPER** au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur verte pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- **D'AFFICHER** le drapeau de la persévérance scolaire;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au Chantier Réussite éducative.

ADOPTÉE.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rapport du service d'incendie de la Ville de Saint-Raymond – Décembre 2025

Mme Isabelle Moisan présente le rapport du service d'incendie.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

9.1 Comité des travaux publics – Réhabilitation des réservoirs d'eau potable

M. Yvan Paquet présente les travaux du comité notamment la rencontre pour les travaux de réhabilitation des réservoirs.

9.2 Comité de la famille, des sports et du développement communautaire – Partenariat Municipalité et CRÉSLP

Mme Édith Cooke présente les travaux du comité notamment le projet d'entente de partenariat entre la Municipalité et le CRÉSLP

10. BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE

44-02-02-26

10.1 Salon Contact Emploi Portneuf 2026

M. Cédric Champagne informe l'assemblée que le Salon Contact Emploi Portneuf 2026 se tiendra au Centre Multifonctionnel Rolland-Dion de Saint-Raymond le jeudi 19 mars prochain de 14 h à 20 h.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des échanges ont eu lieu sur divers sujets d'intérêt pour les citoyennes et citoyens, notamment :

- Les conseillers municipaux qui représenteront la Municipalité auprès du CRÉSPL;
- La capacité des puits pour fournir de nouveaux projets de développements résidentiels;
- La route 367 – Rang Saint-Jacques
- Projet alertes municipales
- Loi 25 sur les renseignements personnels

Il est mentionné que les membres du conseil municipal, ainsi que le directeur général, ont répondu à l'ensemble des questions soulevées par les personnes présentes.

12. VARIA

12.1 Numéro d'urgence de la Municipalité

M. Cédric Champagne informe l'assemblée que la Municipalité a mis en service une ligne d'urgence afin de permettre de joindre l'équipe municipale en dehors des heures d'ouverture.

Cette ligne est destinée exclusivement aux situations d'urgence relevant des services municipaux et vise à assurer une réponse rapide, structurée et efficace aux situations critiques pouvant survenir en dehors des heures régulières.

45-02-02-26

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 36.

Monsieur Cédric Champagne
Maire

Monsieur Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Cédric Champagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.